



LeVoisin penetre dans mon jardin

Par bertrand

bonjour,

après avoir taillé ma haie qui est a la distance réglementaire de 0.5 mètre de la limite de propriété. afin de réaliser un paillis pour éviter la pousse de mauvaise herbes j'ai laissé les branches au sol sur mon terrain entre la haie et la limite de propriété. La limite est matérialisé par un muret de 20 cm de haut surmonté d'un grillage.

profitant de notre absence notre voisin c'est introduit chez nous et a envoyé toutes les branches au dessus de la haie .

dans quelle condition puis-je porter plainte et a quelle juridiction.

merci de vos bons conseils

cordialement